



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

APL

Question écrite n° 45635

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo attire l'attention de Mme la ministre du logement sur l'aide personnalisée au logement. Les associations jugent insuffisantes les aides personnelles au logement. Selon la Fondation Abbé Pierre, elles ont baissé de 12,5 % depuis 2001 alors même que les loyers ont « flambé ». Elle lui demande s'il est dans ses intentions d'augmenter les aides personnalisées au logement pour aider les ménages modestes à rester dans leurs logements.

Texte de la réponse

La loi n° 2007-290 du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale a indexé, au 1er janvier de chaque année, les principaux paramètres des barèmes des aides personnelles au logement, notamment le forfait de charges, sur l'indice de référence des loyers (IRL). La révision annuelle automatique des barèmes permet de stabiliser la part de revenu consacrée par les ménages modestes à leur dépense de logement. Cette revalorisation fait partie intégrante de l'effort soutenu et régulier de l'État pour le financement des aides personnelles au logement. Pour 2008 comme pour 2009, la revalorisation s'est ainsi élevée à près de 3 %, ce qui représente déjà un effort important pour le budget de l'État. Ces deux hausses ont permis de maintenir le niveau du taux de l'effort des ménages. Toute revalorisation supplémentaire engendrerait une charge très lourde aussi bien pour le budget de l'État que pour la branche « Famille ». Ainsi, une augmentation de 12 % des barèmes représenterait un surcoût de près de 1 milliard d'euros pour le seul budget de l'État.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45635

Rubrique : Logement : aides et prêts

Ministère interrogé : Logement

Ministère attributaire : Logement et urbanisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mars 2009, page 3025

Réponse publiée le : 4 mai 2010, page 5079